





RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
· Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**
Nanoforme
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Emploi de la substance / de la préparation
Initiateur de réaction
Pour utilisation industrielle
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
· Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH
Hilfsstoffe für industrielle Prozesse
Schlavenhorst 71
D-46395 Bocholt
Tel: +49 2871 9902-0
Fax: +49 2871 9902-50
- Service chargé des renseignements: Protection de l'environnement / Sécurité du travail
Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Org. Perox. E H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Repr. 1B H360F Peut nuire à la fertilité.
Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
· Pictogrammes de danger    
GHS02 GHS07 GHS08 GHS09
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle
· Mentions de danger H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360F Peut nuire à la fertilité.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO₂, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +20°C. Tenir au frais.
P420 Stocker séparément.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
· Résultats des évaluations PBT et vPvB
· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Composants dangereux:

CAS: 3006-82-4 EINECS: 221-110-7 Numéro index: 617-024-00-8 Reg-No.: 01-2119498310-40	2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle Org. Perox. C, H242; Repr. 1B, H360F; Aquatic Acute 1, H400 (M=1); Aquatic Chronic 2, H411; Skin Sens. 1, H317	40-50%
CAS: 112926-00-8 Reg-No.: 01-2119379499-16	Silica gel, precipitated Numéro CAS alternatif: 7631-86-9 Substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail. Nanoforme: Cependant, en tant que nanoforme, il est formé par des particules primaires liées par des liaisons covalentes pour former des agrégats et des agglomérats sans existence séparée de 5 à 50 nm à l'aide de MET de taille déterminée.	30-40%
CAS: 471-34-1 EINECS: 207-439-9 Reg-No.: 01-2119486795-18	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	10-20%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:



Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.
Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Autoprotection du secouriste d'urgence.**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Si la température continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.
En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.
S'il s'agit de grandes quantités, il faut les diluer avant l'élimination avec des phlegmatisants à < 10 %.
Nettoyage mécanique et l'éliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

(suite page 3)

BE/FR

Nom du produit: PEROXAN PO-50 P

(suite de la page 2)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.
 En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
 Éviter la formation de poussière.
 En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.
 Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.
 Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.
 Laver bien les mains avant de faire une pause ou à la fin du travail.
 Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières appropriées comme, p. ex., polyéthylène ou acier fin.
 Éviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier les acides concentrés, les alcalis, les accélérateurs (sels des métaux lourds et amines).
 Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
 Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.
 Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.
 Éviter les chocs et les frictions.
 Éviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.
 Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 Éviter les chocs et les frictions.
 Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
 La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
 La matière/le produit est un comburant à l'état sec.
 Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Éviter flammes libres, étincelles, la lumière du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
 N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
 Protéger contre les impuretés.
 Stockage nécessaire dans un local collecteur.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir le qualité):

max.: +15 °C

Température de régulation:

+20 °C

Température critique:

+25 °C

Classe de stockage:

5.2

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
112926-00-8 Silica gel, precipitated

VL	Valeur à long terme: 10 mg/m ³ précipités
----	--

(suite page 4)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**

(suite de la page 3)

471-34-1 carbonate de calcium		
VL	Valeur à long terme: 10 mg/m ³	
· DNEL		
3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle		
Dermique	DNEL Longterm System	5,6 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire	DNEL Longterm System	9,8 mg/m ³ (Worker)
112926-00-8 Silica gel, precipitated		
Inhalatoire	DNEL Longterm System	4 mg/m ³ (Worker)
471-34-1 carbonate de calcium		
Inhalatoire	DNEL Longterm Local	4,26 mg/m ³ (Worker)
· PNEC		
3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle		
PNEC Sédiments des eaux marines	0,0622 mg/kg sed dw	
PNEC Eau douce	0,002 mg/l (AF 50)	
PNEC Sédiments d'eau douce	0,622 mg/kg sed dw	
PNEC STP	0,64 mg/l (AF 100)	
PNEC Eaux marines	0 mg/l (AF 500)	
471-34-1 carbonate de calcium		
PNEC STP	100 mg/l (AF 10)	

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact prolongé et intensif avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection respiratoire:



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

· Protection des mains:

Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.



Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Gants de protection
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
Butylcaoutchouc
Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales
- Couleur: Blanchâtre
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé
- Point de fusion/point de congélation: Non applicable
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable

(suite page 5)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**

(suite de la page 4)

<ul style="list-style-type: none"> · Inflammabilité · Limites inférieure et supérieure d'explosion · Inférieure: · Supérieure: · Point d'éclair · Température de décomposition: · pH · Viscosité: · Viscosité cinématique · Dynamique: · Solubilité · l'eau: · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) · Pression de vapeur: · Densité et/ou densité relative · Densité à 20 °C: · Densité relative · Masse volumique à 20 °C: · Densité de vapeur: · Caractéristiques des particules 	<p>Peut provoquer un incendie.</p> <p>Non déterminé Non déterminé Non applicable +35 °C (SADT) Non applicable</p> <p>Non applicable Non applicable</p> <p>Non déterminé non déterminée Non applicable</p> <p>1,3 g/cm³ Non déterminé 310 kg/m³ Non applicable Voir point 3.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 9.2 Autres informations · Aspect: · Forme: · Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité · Température d'inflammation: · Propriétés explosives: · Changement d'état · Taux d'évaporation: 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>Poudre</p> <p>Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.</p> <p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Informations concernant les classes de danger physique · Peroxydes organiques · Autres caractéristiques de sécurité · Oxygène actif 	<p>néant Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.</p> <p>3,6 - 3,8 %</p>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<ul style="list-style-type: none"> · 10.1 Réactivité · 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/ conditions à éviter: · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses · 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: · 10.6 Produits de décomposition dangereux: · Indications complémentaires: 	<p>Pas d'autres informations importantes disponibles.</p> <p>La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition auto-accélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT. Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.</p> <p>Décomposition autoaccélérée à (SADT). Pas d'autres informations importantes disponibles. Décomposition spontanée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés, et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.</p> <p>Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone En cas d'incendie ou de décomposition, des gaz et des vapeurs irritants, corrosifs, inflammables, nocifs ou toxiques peuvent se former. Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de réaction pour les situations d'urgence.</p>
---	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

<ul style="list-style-type: none"> · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 · Toxicité aiguë 	<p>Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.</p>
---	---

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle

Oral	LD50	>10.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50	14.142-20.000 mg/kg (Lapin)

(suite page 6)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**

(suite de la page 5)

Inhalatoire	LC50 / 4h	42,2 mg/l (Rat)
471-34-1 carbonate de calcium		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)

- Effet primaire d'irritation:
 - Corrosion cutanée/irritation cutanée
 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
 - Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 - Mutagénicité sur les cellules germinales
 - Cancérogénicité
 - Toxicité pour la reproduction
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
 - Danger par aspiration
- 11.2 Informations sur les autres dangers

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Peut nuire à la fertilité.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

*** RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle

EC50 / 72h 0,44 mg/l (alga (Süßwasser))

LC50 / 96h 8,66 mg/l (poecilia reticulata)

EC50 / 48h 7,5 mg/l (Daphnie)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

- Degré d'élimination:

- Classification:

3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle

Dégradabilité (Facilement biodégradable) (OECD 301 D)

112926-00-8 Silica gel, precipitated

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

471-34-1 carbonate de calcium

Dégradabilité (Il n'est pas nécessaire d'effectuer un e)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

3006-82-4 2-éthylperoxyhexanoate de tert-butyle

4,79 (20°C)

- 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- vPvB:

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Remarque:

Toxique chez les poissons.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Toxique pour les organismes aquatiques.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:



Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué préalablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

BE/FR

Nom du produit: **PEROXAN PO-50 P**

· Code déchet:	Élimination conformément à la législation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (suite de la page 6) (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en matière d'élimination.
· Emballages non nettoyés:	
· Recommandation:	Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG	UN3118
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG	UN3118 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE, AVEC RÉGULATION DE TEMPÉRATURE (ÉTHYL-2-PEROXYHEXANOATE DE tert-BUTYLE), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID, TEMPERATURE CONTROLLED (tert-BUTYLPEROXY-2-ETHYLHEXANOATE), MARINE POLLUTANT
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR · Classe · Étiquette · IMDG · Class · Label	5.2 (P2) Peroxydes organiques. 5.2 5.2 Peroxydes organiques. 5.2
· IATA · Class · Label	X X
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR):	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : ÉTHYL-2-PEROXYHEXANOATE DE tert-BUTYLE Signe conventionnel (poisson et arbre) Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · Stowage Category · Stowage Code · Segregation Code	Attention: Peroxydes organiques. - D SW1 Protected from sources of heat. SW3 Shall be transported under temperature control. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable	
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels · RID / GGVSEB:	0 Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 1 D non admis
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	0 Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· IATA · Remarques:	non admis
· Température de régulation:	+20 °C

Nom du produit: PEROXAN PO-50 P

(suite de la page 7)

· Température critique: +25 °C

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

 · Directive 2012/18/UE
 · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
 · Catégorie SEVESO
 Aucun des composants n'est compris.
 P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES
 E1 Danger pour l'environnement aquatique

 · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas
 50 t

 · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut
 200 t

 · RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
 Conditions de limitation: 30, 75

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÉGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

 · Phrases importantes
 H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H360F Peut nuire à la fertilité.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique: Protection de l'environnement / Sécurité du travail

 · Contact: Tel: +49 2871 9902-0
 E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version précédente: 13

 · Acronymes et abréviations:
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D
 Org. Perox. E: Peroxydes organiques – Type E/F
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente